



**N°273**

**CIRCULAIRE CHIMIE**

*Le 31 octobre 2019*

**CPPNI du 23 octobre 2019 : France Chimie veut gagner du temps en attendant la restructuration des branches**

**E**n préalable Force Ouvrière a revendiqué la reconduction de l'accord sur le chômage partiel qui arrive à échéance au 31 décembre 2019.

Dès le début de la réunion, les 4 organisations syndicales ont demandé à la chambre patronale de négocier un accord de transposition des dispositions conventionnelles concernant les délégués du personnel et les CHSCT notamment car elles seront inapplicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elles ont indiqué être ouvertes à la négociation d'un accord sur la formation professionnelle (demandé par France Chimie) en parallèle. De manière unanime également, elles ont indiqué que les travaux de réécriture de la Convention Collective devaient reprendre sous la forme de groupes techniques paritaires afin d'intégrer les accords à venir.

Si France Chimie accepte de négocier la formation professionnelle sous la forme d'un accord rapidement, elle a répondu ne pas souhaiter le faire pour les Institutions représentatives du personnel. Elle a proposé de le faire au fil du temps, au rythme d'une paritaire sur deux, dans le cadre d'une reprise des travaux de réécriture de la Convention Collective.

A l'unanimité toujours, au lendemain de l'incendie de Lubrizol, les organisations ont maintenu leur demande de négocier d'urgence la transposition des dispositions conventionnelles relatives aux CHSCT par le biais d'un accord. Intégrer ces discussions dans le cadre de la réécriture prendrait des mois sans aucune certitude d'aboutir qui plus est.

Force Ouvrière a alors déclaré qu'elle refuserait d'entrer dans la discussion sur la formation professionnelle si la question des IRP n'était pas traitée par voie d'accord en parallèle.

C'est alors que France Chimie déclara que d'autres négociations devraient bientôt avoir lieu suite à la publication du rapport Ramin visant à réduire encore le nombre de conventions collectives. Elle souhaitait ainsi une Convention « attractive » afin d'attirer des branches menacées de disparition. La course au moins disant social est donc lancée dans la branche !

.../...

Les deux prochaines CPPNI seront consacrées à la NAO portant sur les minimas de la branche. Force Ouvrière a réitéré sa demande pour que soit également abordé la reconduction de l'accord sur le chômage partiel.

France Chimie a annoncé qu'elle présenterait pour la première réunion de janvier un projet d'accord reprenant tous les points qui restaient à négocier à l'issue de la 1ere phase de réécriture (close en 2017) ainsi que tous les points nécessitant adaptation suite aux évolutions législatives et réglementaires (telles que les IRP et la formation professionnelle...)

Nous aurons ainsi la vision « attractive » de France chimie sur la convention collective qu'elle souhaite présenter aux branches menacées de disparition.

La défense des acquis conventionnels, restent pour Force Ouvrière, aujourd'hui comme hier et pour le futur une priorité !

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90 -**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*